



ARRETE DU MAIRE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMP

A2025100

OBJET : Travaux de remplacements de poteaux télécom

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code de la Route

Vu la demande de la société DA SOLUTIONS, représentée par André DIOGO, situé au 13 Avenue D'Aygu 26200 Montelimarde de procéder aux travaux de remplacements d'un poteau télécom n°282628 au 5, chemin de Pair Non Pair

CONSIDERANT l'utilisation d'engins sur le lieu du chantier

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

Article 1 :

Les travaux effectués au feront l'objet d'une circulation alternée par demi-chaussée, alternée par panneau de signalétique à compter du 30/10/2025 pour une durée de 20 jours.

Article 2 :

L'accès des riverains sera préservé durant toute la durée du chantier.

Article 3 : Il est interdit à tout véhicule léger et poids lourd de stationner et d'effectuer un dépassement dans la zone délimitée par le chantier.

La vitesse est limitée à 50 km/heure.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché dans la Commune de Prignac et Marcamps et aux extrémités du chantier,

Article 5 : Le présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de gendarmerie de Bourg
- Monsieur le responsable de la Société DA SOLUTIONS
- Monsieur le responsable du SDIS 33

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Prignac et Marcamps, le 30/10/2025

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le

ID : 033-213303399-20251030-A2025100-AR



Le Maire,
Laury LEFEVRE

